

LES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES:  
«PATRIMOINE», HISTOIRE ET POLITIQUE

FREDERIQUE LEMERLE

La France est après l'Italie le pays qui a sur son sol le plus de monuments romains, suite à la conquête de la Gaule entamée par Jules César et poursuivie sous les divers empereurs. Ces édifices publics et religieux faisaient – et font encore – partie intégrante du paysage urbain. Si beaucoup ont été partiellement détruits pour avoir servi de carrière, ils ont été souvent préservés pour des raisons économiques. Il était en effet plus efficace et fructueux de transformer des systèmes fonctionnels que de les détruire: aussi les enceintes, même devenues trop vastes, furent-elles maintenues; les portes et les arcs de triomphe furent transformés en forteresses (arc d'Orange), incorporés dans les enceintes (Porte romaine de Langres), ou enclavés dans des bâtiments modernes (Porte Noire à Besançon). Les théâtres et les amphithéâtres furent englobés dans les fortifications (Tour de Roland au théâtre d'Arles) ou servirent de citadelles (amphithéâtre de Nîmes, théâtre d'Orange). Les temples transformés en églises (temple d'Auguste et de Livie à Vienne, «temple de Diane» à Nîmes) gardèrent une fonction religieuse: ils ne furent détruits que lorsqu'ils se sont révélés trop petits. Les aqueducs furent réparés et développés: le célèbre pont du Gard fut utilisé jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle avant de devenir un pont à péage. Les stations thermales continuèrent à être exploitées (comme celle de Bourbon Lancy, la plus prestigieuse de Gaule), ou furent re-

converties: à Cimiez, les thermes de l'Ouest ou bains des femmes furent occupés par la cathédrale et son baptistère.

Les plus remarquables de ces édifices sont concentrés dans ce qui fut jadis la Gaule Narbonnaise, vaste région qui s'étendait de Genève jusqu'aux Pyrénées. En effet la Gaule Transalpine devenue Narbonnaise du nom de sa capitale Narbonne, fut la première province romaine (125-120 av. J.-C.) et se vit dotée de remarquables complexes urbains (Arles, Nîmes, Orange) qui révèlent la sollicitude du pouvoir impérial pour une région dans laquelle les Romains voyaient le prolongement naturel de l'Italie, voire une autre Italie. La *Gallia comata* de Jules César, plus tard les Trois Gaules sous Auguste, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, regroupait des populations dont le degré de culture n'atteignait pas celui de la première *provincia*, qui avait déjà depuis des siècles profité de l'influence hellénique de Marseille et de ses comptoirs. Même l'Aquitaine avec ses trois capitales successives (Saintes, Poitiers, Bordeaux), la plus vaste province romaine, qui s'étendait des Pyrénées à la Loire, ne pouvait rivaliser avec les grands ensembles urbains de la Narbonnaise.

Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle la France s'était ouverte à l'humanisme. Après la prise de Constantinople, des érudits grecs avaient trouvé refuge dans le royaume où ils vécurent des pensions allouées par Charles VIII, Louis XII ou François I<sup>er</sup> (Grégoire Typhernas, Andronicos Callistos, Hermonyme de Sparte, qui fut le maître de Guillaume Budé). Très tôt prélats, souverains, grands personnages constituèrent de magnifiques collections d'antiques et d'objets d'art venues d'Italie. On sait le rôle des ambassadeurs ou des cardinaux en poste à Venise ou à Rome, principaux pourvoyeurs des rois (Georges d'Armagnac, Jean Du Bellay, Guillaume Pellicier, François de Tournon...). Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle les antiquaires lyonnais et dauphinois, quelques décennies après leurs homologues d'Italie du Nord, pionniers en ce domaine, relevèrent les inscriptions de leur cité. À Lyon, les humanistes recueillirent les médailles, les statues et bas-reliefs, les fragments d'architecture. Les collections fameuses de Claude Bellièvre et de Guillaume du Choul étaient comme à Rome exposées dans les jardins de leurs pro-

priétaires. Les Lyonnais du reste furent aussi les premiers à s'intéresser à l'architecture monumentale gallo-romaine, qui pour être décrite, identifiée et étudiée, exigeait des antiquaires une culture architecturale qu'ils furent les premiers à maîtriser en France<sup>1</sup>.

*La conquête du passé: histoire et mythe*

Le royaume est alors le pays le plus peuplé d'Europe; il est sans doute disparate mais unifié par le loyalisme monarchique et la fierté nationale de ses habitants. Pour faire jeu égal avec les autres grandes nations, les Français ont cherché à mettre en valeur leur spécificité en intégrant l'histoire des Gaulois à l'histoire universelle<sup>2</sup>. Cette quête des origines recourut à la généalogie et donc au mythe. Ces recherches des «antiquités» gauloises avaient pour seul but de retrouver une identité perdue, grâce à une ancienneté qui justifiait la prétention du roi de France à l'empire universel. Par les Francs, dont on faisait les descendants des Troyens, le royaume se dotait d'un passé aussi ancien que celui de Rome, mais en remontant aux Gaulois, il se rattachait à la civilisation hébraïque, bien antérieure. Annius de Viterbe en publiant à Rome en 1497 ses *Antiquitates* et des textes apocryphes attribués aux grands historiens antiques (Bérose notamment) offrit aux Français la généalogie qui leur permettait de remonter de roi en roi jusqu'à Noé par l'intermédiaire des «vieux Gaulois» et de justifier leur *leadership*<sup>3</sup>. Les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, publiées par Jean Lemaire de Belges (Paris, 1509-1513), assurèrent à cette généa-

<sup>1</sup> Voir F. LEMERLE, *La Renaissance et les antiquités de la Gaule*, Turnhout, Brepols, 2005 (cité LEMERLE 2005), ch. 2-3.

<sup>2</sup> Voir Cl.-G. DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XV<sup>e</sup> siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste*, Paris, Vrin, 1972 (cité DUBOIS 1972); *La conception de l'histoire en France au XVI<sup>e</sup> siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977.

<sup>3</sup> K. M. MUNN, *A Contribution to the Study of Jean Lemaire de Belges*, New York, 1936, ch. III.

logie une diffusion exceptionnelle: l'ouvrage restaurait une histoire de France, corrompue et décadente, dans une tradition qui établissait par une antiquité incontestable les droits de ce que l'on pourrait bientôt nommer «la Nation France»<sup>4</sup>. Le mythe national créé par Lemaire de Belges, synthèse d'une tradition laïque et troyenne et d'une tradition chrétienne et davidique, qui faisait des Gaulois, à la religion pure, les descendants de Noé par son arrière petit-fils Hercule de Libye<sup>5</sup>, et du Roi de France l'héritier de David, légitimait les prétentions du Royaume face à l'Empire ou à la Papauté, voire autorisait la suprématie naturelle du monarque «très chrétien» et justifiait une candidature impériale. Autour des années 1550-1560 on assista à une floraison d'ouvrages historiques à la louange des Gaulois, qui révélaient le désir de s'affranchir de la tyrannie gréco-latine et la prise de conscience d'une grandeur de la civilisation française et de ses origines: les plus grandes cités du royaume, Lyon, Toulouse ou Marseille existaient bien avant Athènes ou Rome. C'est du reste la Gaule qui avait colonisé la Grèce<sup>6</sup>. La crise gallicane, au milieu du siècle, favorisa le *reditum ad stirpem celticam*<sup>7</sup>, consacré en 1578 par la *Galliade* de Guy Le Fèvre de la

4 C. BEAUNE, *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1985, ch. I.

5 Sur le mythe d'Hercule à la Renaissance, voir J. POUJOL, «Étymologies légendaires des mots *France* et *Gaule* pendant la Renaissance», *Publications of the Modern Languages Association of America*, 72, 1957, pp. 900-914; M. R. JUNG, *Hercule dans la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle: de l'Hercule courtois à l'Hercule baroque*, Genève, Droz, 1966, ch. II; R. E. ASHER, «Myth, Legend and History in Renaissance France», *Studi francesi*, 39, 1969, pp. 409-419.

6 Voir par exemple G. DU BELLAY, *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, Paris, 1556; R. CENEAU, *Gallica historia*, Paris, 1557; J. PICARD DE TOUTRY, *De prisca Celtopadia*, Paris, 1556. Les divers ouvrages de G. Postel développent «la primauté de la gent gallique».

7 F. SIMONE, «Le 'reditus regni Francorum ad stirpem Gallicam' et le 'reditus regni Francorum ad stirpem Karoli'», *Humanism in France at the End of the Middle Ages and in the Early Renaissance*, éd. A. H. T. LEVI, Manchester University Press, 1970, pp. 116-123.

Boderie<sup>8</sup>. La Gaule, en tant que première demeure des arts, confortait la primauté culturelle de la France moderne<sup>9</sup>.

C'est dans ce contexte que l'on écrit de nombreux ouvrages consacrés à l'«antiquité» d'une ville, d'une province, d'un royaume, c'est-à-dire à son ancienneté, dans des récits qui en faisaient l'histoire depuis les origines jusqu'au présent le plus récent (*Antiquité[s]* ou *Fleur des Antiquitez*, *Histoires* ou *Mémoires historiques*). Lugdus, roi des Celtes, aurait fondé Lyon 2276 ans avant l'ère chrétienne. En l'absence de fondateurs parfaitement identifiés, le mythe troyen permettait des étymologies fausses, mais commodes: la ville de Paris devait son origine à Pâris, fils de Priam; Agénor, un autre de ses fils, aurait fondé Agen; Nemausus, fils d'Hercule de Libye serait le fondateur de Nîmes. Tolosanus ou Tolosus, autres princes troyens, seraient les fondateurs de Toulouse; selon une autre légende accréditée par les premiers historiens de la ville, ce serait Tolus, descendant de Japhet: la cité aurait donc été créée bien avant Rome, en l'an 3916 de la création du monde. Les auteurs utilisèrent les sources antiques mais aussi les chroniques et les chartes médiévales. Leurs ouvrages, souvent de pures compilations, étaient parfaitement dans l'air du temps car les rois de France ont parfaitement compris que les arguments culturels étaient de précieux atouts pour servir les intérêts politiques. C'est aussi l'époque où les humanistes et les artistes français cherchent à affirmer leur indépendance vis-à-vis de l'Italie, longtemps leur modèle. La *Défense et illustration de la Langue française*, pourtant plagiat de Sperone Speroni, est le manifeste éclatant des ambitions nationales de la Pléiade, dont le poète Joachim du Bellay, parent du cardinal, se fait le porte-parole. La France est la «mère des arts, des armes et des lois» (*Regrets*, IX, 1), comme l'avait été jadis la Gaule.

Parallèlement, la faveur dont jouit l'Antiquité à la Renaissance conduit les Français à intégrer leur passé romain, voire grec,

<sup>8</sup> *La Galliade, ou De la révolution des arts et sciences*, Paris, 1578.

<sup>9</sup> Voir DUBOIS 1972, pp. 103-125; A. TALLON, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002.

pour asseoir l'ancienneté de leurs cités: Arles, ville natale de Constantin passait par la splendeur de ses monuments pour une seconde Rome (*Gallula Roma*). Pour cela les historiens s'appuyèrent sur les auteurs anciens, qui avaient mentionné et décrit les villes et contrées de Gaule. Mais cette vision de l'Antiquité reste littéraire: il est rarement question d'antiques au sens archéologique du terme. Tout au plus sont mentionnés des inscriptions, des médailles, des statues ou fragments d'architecture (colonnes, bases, chapiteaux), mais jamais d'édifices. Seule la présence d'ensembles monumentaux comme à Nîmes, Arles, Bordeaux, Saintes, Poitiers ou Autun amène quelques auteurs à en faire mention. Il est vrai aussi que des villes à l'antiquité incontestable comme Paris, Toulouse ou Lyon offraient peu de ruines visibles et identifiables. On ne connaissait de Lutèce que le palais des Thermes, identifié comme la résidence de Julien l'Apostat – et non comme un complexe de bains. On ignorait tout du Capitole de Toulouse, sur les degrés duquel saint Saturnin était venu mourir. De Lyon, qui avait été la capitale des Trois Gaules et avait été doté d'un ensemble monumental exceptionnel (théâtre et odéon, forum, temples), seuls les aqueducs étaient apparents<sup>10</sup>. Dans ce contexte quel fut le rapport du pouvoir avec les antiquités, le pouvoir suprême et centralisateur exercé par le roi comme au niveau local, le pouvoir municipal, fondé sur l'autonomie administrative et financière détenu par une oligarchie urbaine?

### *Le pouvoir et les antiquités*

C'est lors des entrées solennelles dans ses «bonnes villes» que le roi était en contact direct avec les antiquités romaines. En 1521 François I<sup>er</sup>, accompagné de Guillaume Budé, visita ainsi les antiquités d'Autun sous la conduite du juriste Barthélemy de Chasseneuz. Quelques années plus tard il manifesta un pareil

<sup>10</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 51-54.

intérêt pour les vestiges de Nîmes qu'il vit à deux reprises en 1533 et 1535, tentant de déchiffrer lui-même des inscriptions récemment découvertes. Charles IX visita *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence), Arles, le Pont du Gard, Nîmes, Narbonne, Saintes, lors de son grand tour de France (1564-1565). Les souverains, enchantés par un patrimoine qui faisait d'eux les héritiers des Césars, voulurent le préserver en légiférant. De ce point de vue François I<sup>er</sup> fut un pionnier. Il ordonna de débarrasser à Nîmes le temple dit la Maison Carrée des éléments parasites qui défiguraient sa façade et de dégager aussi l'amphithéâtre. Pour achever les remparts de Narbonne, commencés sous Louis XII, il fit réunir les fragments d'architecture subsistants (tombeaux provenant de la nécropole gallo-romaine de la ville, frises, corniches, colonnes, trophées, stèles). L'œuvre fut poursuivie par ses successeurs: ce fut le premier musée archéologique en plein air. Lors de son passage à Arles, François I<sup>er</sup> se montra mécontent de l'état de l'amphithéâtre, défiguré par les multiples constructions qui en faisaient une véritable cité avec sa place et ses églises. Mais il ne parvint à aucun résultat. Quelques décennies plus tard, un de ses successeurs, Henri IV, envisageait toujours de faire déblayer l'arène. Malgré leur bonne volonté les souverains oubliaient vite les édifices qui les avaient ravies et n'insistaient pas auprès du pouvoir municipal. Il leur fallait davantage compter sur leurs collaborateurs directs. C'est ainsi qu'en 1548 le connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc et lieutenant général de Henri II, prit de sévères mesures pour la protection des antiquités de Nîmes<sup>11</sup>. Mais le pouvoir royal n'eut jamais la volonté de prendre en charge les antiquités du sol national et de désigner un Raphaël français. En pratique ce furent les dirigeants des cités qui assumèrent la gestion du patrimoine antique.

Les magistrats urbains (échevins au nord, jurats et consuls dans le sud) se montrèrent plutôt respectueux de l'héritage des Anciens et soucieux de le préserver. À l'exception de quelques ca-

<sup>11</sup> Ordonnance datée de septembre 1548.

deux diplomatiques, les découvertes les plus précieuses vinrent orner les édifices publics locaux. Gabriele Symeoni, souvent critique envers les Français qui, à ses yeux, ne se préoccupaient pas suffisamment de leurs ruines, loue pourtant les Nîmois d'avoir préservé leur amphithéâtre et réuni dans les murailles à l'entrée des portes les fragments antiques dispersés pour signaler la noblesse de la ville à tous ceux qui y pénétraient<sup>12</sup>. Par une intelligente politique de conservation et d'ostentation, le pouvoir municipal fut conscient de s'approprier un passé prestigieux, en même temps qu'une ancienneté qui pouvait légitimer les privilèges et l'indépendance de leur ville, face non seulement aux prétentions des cités voisines, mais surtout à une centralisation accrue de l'administration royale. Les édifices païens étaient comme les archives monumentales de la cité et symboles de ses droits. Revendiquées avec fierté, les ruines devenaient de fait un enjeu de pouvoir dans les relations tendues des villes avec le roi<sup>13</sup>.

*Architectes et humanistes ou la fascination pour l'Italie*

Paradoxalement les architectes et les humanistes qui auraient pu – et dû – jouer un rôle important dans la connaissance et la préservation des antiquités nationales dont certaines étaient comparables en qualité aux plus prestigieuses de Rome ou de Vérone, les ont délaissées. Ni Jean Bullant, ni Philibert De l'Orme n'en ont fait état dans leur traité<sup>14</sup>. Contrairement à Giuliano da Sangallo, Fra Giocondo, Serlio ou Palladio qui ont dessiné et décrit les édifices gallo-romains<sup>15</sup>, ils les ont considérés comme des antiquités de second ordre. Les deux grands bâ-

<sup>12</sup> *L'origine et le antichità di Lione...*, Turin, Regio archivio di Stato, ms. J.A.X. 16, [1559], f. 4.

<sup>13</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 54-57.

<sup>14</sup> En 1543 toutefois Philibert fait indirectement allusion à l'amphithéâtre de Nîmes et à d'autres «ouvrages anticques»

<sup>15</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 45-50.

tisseurs du règne de Henri II, fascinés par l'Italie, pour créer une architecture à l'antique spécifiquement française ont préféré prendre pour modèles les ruines italiennes, quand ils ne s'inspirèrent pas des modèles serliens. Seul Jacques Androuet du Cerceau n'a pas sous-estimé les antiquités de Gaule car il eut une vision globale de l'antiquité romaine. Il a ainsi constitué dans les années 1540-50 de nombreux recueils de dessins, du format de poche à l'exemplaire somptueux, où il associe les exemples gallo-romains aux ruines italiennes. Les recueils gravés sur cuivre comme le *Liber novus* (1560) s'adressent à un public cultivé, entiché d'une antiquité idéale. La contribution graphique de cet architecte non bâtisseur est à la fois la plus importante en ce domaine au XVI<sup>e</sup> siècle – il existe plusieurs versions des monuments, dessinées ou gravées – et la plus complète puisqu'elle englobe outre les antiquités renommées de la Narbonnaise les ruines tout aussi imposantes de Bordeaux, de Paris, de Besançon ou de Langres (fig. 1). Elle n'en reste pas moins problématique<sup>16</sup>. Quelques rares architectes moins célèbres se sont intéressées aux antiquités nationales, soit qu'ils aient été amenés à détruire des édifices antiques sur ordre du roi, comme Nicolas Bachelier à Toulouse (Château Narbonnais), soit qu'ils aient découvert des vestiges lors de missions dans les Pyrénées et le midi de la France (aqueduc de Saint-Bertrand de Comminges identifié par Jean Gardet et Dominique Bertin, auteurs d'un *Épitomé de Vitruve*)<sup>17</sup>.

Si les ruines de Gaule n'ont pas séduit les grands architectes, elles ont en revanche influencé l'architecture locale, dans les régions riches en vestiges significatifs. De la même façon que les artistes romans avaient puisé des éléments décoratifs dans les vestiges de Narbonnaise, beaucoup de praticiens, soucieux dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle d'adopter le nouveau langage à l'antique, faute de culture italienne ou de bagage théorique, reprirent le décor des antiquités qu'ils avaient sous les yeux. Se-

<sup>16</sup> Voir F. LEMERLE, «Jacques Androuet du Cerceau et les antiquités», *Journal de la Renaissance*, 2, 2004, pp. 135-144 et LEMERLE 2005, pp. 74-76.

<sup>17</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 76-77.

lon leur degré d'érudition, l'imitation fut plus ou moins maladroite. La spécificité de certains décors ne fut pas perçue: par exemple l'entablement non canonique du théâtre d'Arles avec son «architrave frise» à protomes de taureaux et «quadri-glyphes» et sa frise à rinceaux, fut imité dans son décor aussi bien à Arles même qu'à Nîmes, Beaucaire, Uzès, voire à Bour-nazel<sup>18</sup>. L'architecte du château de la Tour-d'Aigues, l'Italien Ercole Nigra, cite quant à lui sciemment dans le pavillon d'entrée le décor à glyphes du tailloir des chapiteaux corinthiens de la Maison Carrée<sup>19</sup>.

L'attitude des humanistes ne fut pas différente de celle des architectes d'Henri II. Montaigne, qui porte sur les ruines romaines un regard particulièrement pénétrant, ne cite pas une seule fois dans les *Essais* les antiquités bien conservées de Bordeaux dont il fut pourtant maire à deux reprises. Rabelais rend un hommage ponctuel au Pont du Gard et à l'amphithéâtre de Nîmes, créés par son géant Pantagruel «en moins de troys heures»<sup>20</sup> lors de son tour de France des universités ! Ni Maurice Scève ni Jean Martin n'ont songé à intégrer les ruines du royaume dans les entrées de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon en 1548 pour le premier<sup>21</sup>, à Paris en 1549 pour le second. Or Scève résidait dans la ville qui, fondée en 43 av J.-C. par le lieutenant de César L. Munatius Plancus, était devenue la capitale des Trois Gaules. Martin aurait pu associer à d'antiques arcs de triomphe nationaux, et non serliens, l'image de *Gallia* omniprésente dans le programme iconographique de l'entrée de Paris<sup>22</sup>. De fait les poètes et les humanistes, qui étaient les

<sup>18</sup> Voir F. LEMERLE, «L'entablement dorique du théâtre d'Arles, et sa diffusion dans l'architecture de la Renaissance», *Bulletin Monumental*, 154-IV, 1996, pp. 297-306.

<sup>19</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 80-81.

<sup>20</sup> *Pantagruel*, V, éd. M. HUCHON, avec la collaboration de D. MOREAU, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1994, p. 231.

<sup>21</sup> Voir V. E. GRAHAM, «L'humanisme lyonnais à travers les entrées triomphales au XVI<sup>e</sup> siècle», *L'humanisme lyonnais au XVI<sup>e</sup> siècle*, 1974, pp. 185-199.

<sup>22</sup> Voir Y. PAUWELS, «Propagande architecturale et rhétorique du Sublime: Serlio et les Joyeuses entrées de 1549», *Gazette des Beaux-Arts*, 137, 2001, pp. 221-236.

mieux armés pour admirer et connaître l'antiquité romaine, surtout dans les années 1550, n'ont tiré aucun parti du filon national en le joignant au mythe gaulois, comme si ce dernier n'avait d'existence propre que de façon éphémère. Le traducteur de Serlio en France, était pour sa part trop influencé par l'Italien pour envisager d'autres sources. Les rapports du pouvoir avec les antiquités nationales, quoique bienveillants de principe, étaient en fin de compte trop lâches et ténus pour une véritable utilisation politique et artistique. Guillaume Philandrier, expert en ruines s'il en fût, ne mentionne dans ses *Annotationes* les thermes de Chaudes-Aigues que parce qu'ils lui ont permis de vérifier les principes vitruviens des étuves (*laconicum*)<sup>23</sup>. Sa remarque ajoutée en 1552 dans la version augmentée de son commentaire atteste pourtant l'existence d'une station thermale gallo-romaine, confirmée par les fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle qui mirent en évidence des piscines, des voûtes souterraines, des baignoires et précisément des cabinets d'étuves. Si le théoricien se contente de citer les amphithéâtres de Nîmes et d'Arles dans une longue liste d'édifices italiens similaires (Albe, Vérone, Otricoli), c'est que l'enjeu des *Annotationes* dépasse le cadre national et que la Gaule *a priori* ne l'intéresse pas. Le cas de Blaise de Vigenère, chroniqueur, critique et théoricien de l'art, est à peine différent. Celui qui consacrait des pages brillantes au *Septizodium* de Rome dans ses *Décades* de Tite-Live (1583) ne mentionne aucune ruine monumentale de Gaule<sup>24</sup> dans ses commentaires de la *Guerre des Gaules* de César (1576 ; 1584). De fait, comme tous ceux qui firent le voyage d'Italie, Vigenère s'est enthousiasmé pour les ruines de Rome et n'accorda qu'une faible attention à celles de son propre pays. Quant à Guillaume

<sup>23</sup> G. PHILANDRIER, *M. Vitruvii Pollionis de Architectura... Accesserunt, Gulielmi Philandri... annotationes castigatiores, & plus tertio parte locupletiores...*, Lyon, J. de Tournes, 1552, V, 10, [13], pp. 206-207. Voir F. LEMERLE, *Les Annotations de Guillaume Philandrier sur L'architecture de Vitruve*, Livres V à VII, Introduction, traduction et commentaire, à paraître Garnier, 2011.

<sup>24</sup> Sur Vigenère, voir R. CRESCENZO, «Blaise de Vigenère et l'architecture: textes anciens et monuments modernes», *Architectes et architecture dans la littérature française, Travaux de Littérature*, XII, Paris, Klincksieck, 1999, pp. 123-135.

Budé qui a joué un rôle considérable dans l'étude de l'antiquité en France (*De asse et partibus ejus*, 1514) et s'est intéressé à Vitruve de très près en suivant les cours de Fra Giocondo à Paris, il n'a pas écrit la moindre ligne sur les ruines nationales. C'est un travers français, comme le notait déjà Philibert De l'Orme, à propos des marbres, de ne trouver bon que ce qui vient d'Italie «ou de quelque país estrange», entendons étranger<sup>25</sup>.

### *Les antiquaires*

Ce sont des érudits amateurs qui vont en France donné un formidable essor aux études «archéologiques». On s'est passionné très tôt en France comme en Italie pour l'épigraphie, sans doute en raison de la continuité littéraire qui existait entre les textes des auteurs latins et grecs et ceux qui pouvaient être déchiffrés sur les vestiges. Mais pour s'intéresser aux ruines il fallait une culture architecturale spécifique, qui ne fut partagée que par une élite, issue des milieux parlementaires et universitaires originaires des régions les plus riches en ruines insignes (Dauphiné, Provence, Aquitaine), sans parler de Lyon, vivier unique en son genre. Dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont les Lyonnais qui font figure de pionniers. Ils ont en effet une grande familiarité avec le monde antique italien et la pensée humaniste ultramontaine<sup>26</sup>. Depuis longtemps les échanges privilégiés entre Lyon et Venise principalement, le dynamisme des imprimeurs (Gryphe, de Tournes, Roville), l'existence enfin de cénacles cultivés ont fait de l'ancienne capitale des Gaules un carrefour culturel et artistique de premier plan. La figure la plus célèbre en cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est Guillaume du Choul, auteur de livres importants (*Discours sur la castrameta-*

<sup>25</sup> *Le premier tome de l'architecture...*, Paris, F. Morel, 1567, f. 26v<sup>o</sup>. Voir LEMERLE 2005, pp. 73-77, 79-80.

<sup>26</sup> Sur les antiquaires lyonnais, voir M. VARILLE, «Antiquaires lyonnais de la Renaissance», *Revue du Lyonnais*, XII, oct.-déc. 1923, pp. 440-467; R. COOPER, «Humanistes et antiquaires à Lyon», *Il rinascimento a Lione*, I, Rome, 1988, pp. 161-174.

*tion et discipline militaire des Romains, De la religion des anciens Romains*), numismate averti et collectionneur réputé. Dans le premier livre de ses *Antiquités romaines*, composé probablement dans les années 30 sur l'invitation de François I<sup>er</sup>, il a manifesté pour l'architecture antique un intérêt et une compétence hors pair. Plus ambitieux que ses devanciers (Pierre Sala, Symphorien Champier, Claude Bellièvre), il signale en dehors des aqueducs lyonnais des ruines de Narbonnaise (mausolée de *Glanum*, Pyramide de Saint-Symphorien à Vienne). Les superbes dessins qui illustrent son manuscrit, destiné apparemment à l'édition, sont dus probablement au jeune Jacques Androuet du Cerceau (fig. 2). Les références à Vitruve ou la connaissance manifeste des planches des ordres de Serlio gravées par Agostino Veneziano en 1528 révèlent une culture exceptionnelle pour son époque<sup>27</sup>.

Il faut attendre de fait la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle pour que l'élite antiquaire parvienne à identifier et décrire les antiquités qui subsistent dans le royaume. Jusque dans les années 1550, à quelques exceptions près, les antiquaires se bornèrent à mentionner et localiser les vestiges (Gilles Corrozet, Claude Champier, le fils de Symphorien). La confrontation des textes et des ruines jointe à la conscience d'un patrimoine demandait une maturité intellectuelle et des connaissances qui ne furent acquises par les architectes français eux-mêmes qu'après la publication en 1537 des *Regole generali di architettura (Quarto libro)* de Serlio, première description illustrée des cinq ordres d'architecture, et surtout présentation rationnelle du vocabulaire ornemental à l'antique. Les antiquaires ne le maîtrisèrent qu'après 1550, au moment où les ordres «classiques» faisaient leur apparition en France. C'est à cette époque que furent publiés les ouvrages de référence (*Discours historial de l'antique et il-*

<sup>27</sup> Voir LEMERLE 2005, pp. 59-60 et F. LEMERLE, «Les élites antiquaires et l'architecture de la Gaule romaine», C. MOUCHEL et C. NATIVEL (éd.), *République des Lettres, république des Arts, Mélanges offerts à Marc Fumaroli, Travaux d'Humanisme et Renaissance* 445, Genève, Droz, 2008, pp. 123-134.

*lustre cité de Nismes* de Jean Poldo d'Albenas, 1559-60, *L'antiquité de Bourdeaux*, 1565 et *L'antiquité de Sainctes*, 1568 d'Élie Vinet). En effet l'étude des traductions et commentaires de Vitruve, la diffusion des grands textes théoriques modernes, l'éventuel séjour en Italie furent les conditions préalables à un discours sur les ruines. Les plus avertis d'entre eux ont lu aussi Alberti et les *Annotationes* de Guillaume Philandrier sur Vitruve, paru à Lyon en 1552 dans leur version augmentée. C'est le cas de Poldo d'Albenas. Cet avocat, conseiller au Présidial de Nîmes, a publié une étude tout à fait originale et inégalée sur les antiquités nîmoises. La supériorité de Poldo d'Albenas sur ses collègues est d'avoir parfaitement dominé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle la théorie architecturale la plus moderne et d'avoir su utiliser le pouvoir des images, comme en son temps Serlio pour le *Quarto libro*. Pour la première fois figure, en tête du livre, la vue cavalière de la cité moderne, où l'on voit les antiquités, dégagées artificiellement de toute construction parasite. Chacun des chapitres consacrés aux édifices nîmois (amphithéâtre, Maison Carrée, «temple de Diane», Pont du Gard), à l'exception de la Tour Magne non illustrée, est accompagné de gravures hors-texte. L'amphithéâtre et les deux temples sont illustrés chacun de trois planches: il ne s'agit pas de simples élévations perspectives mais de relevés d'architecte, cotés, en pouces, pieds et toises (fig. 3-4). Cette vision est sans équivalent en France en 1559, voire en 1557, date à laquelle fut accordé le privilège, y compris chez les architectes, même si à bien y réfléchir l'ouvrage est plus composite qu'il n'y paraît: d'un côté un discours général, de l'autre des illustrations très techniques. Le Nîmois n'est sans doute pas l'auteur des dessins, mais il a de toute évidence guidé la main du dessinateur, non identifié à ce jour, qui prit en compte les exigences d'un spécialiste. À l'époque ni Bullant ni surtout De l'Orme n'ont publié leurs traités. L'incontestable réussite éditoriale du *Discours historial*, due autant à la qualité du propos qu'à la modernité de l'illustration, n'a guère pour précédent que l'ouvrage de Torello Sarayna sur Vérone (1540), illustré par Giovanni Caroto. L'ouvrage de Poldo d'Albenas eut un immense lectorat, antiquaires, cosmo-

graphes, lettrés, voyageurs. À l'étranger il fut lu aussi bien par Palladio et Ortelius que Thomas Platter ou Jacob Grasser. Tous furent marqués par les illustrations.

En comparaison de la Narbonnaise, le reste de la Gaule fournit peu de grandes figures antiquaires. Bordeaux et Saintes trouvèrent toutefois en Elie Vinet, professeur au collège de Guyenne, un érudit compétent qui tira aussi parti de l'image (fig. 5). Il a lu Vitruve, voyagé au Portugal de 1547 à 1549 où il a étudié les antiquités d'Evora. Le dernier ouvrage qu'il préparait sur Poitiers ne fut jamais publié<sup>28</sup>. Les autres cités, moins prestigieuses (Dax, Angoulême, Bourges, Rouen, Autun) eurent surtout plus des historiens que des antiquaires (André de La Serre, François de Corlieu, Jean Chaumeau, Charles de Bourgueville, Pierre de Saint-Julien et Guillaume Paradin). Besançon suscita des recherches approfondies seulement au siècle suivant. Enfin des médecins, à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle (Jean Le Bon, Jean Aubery, Jean Banc, Antoine Toignard, François de Thybourel, Dominique Berthemin, Jean Manté), ont apporté une contribution essentielle, quoique méconnue, sur les grandes stations thermales (Plombières, Bourbonne-les-Bains, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Royat, Mont-Dore, Nérès-les-Bains, Vichy...). Ils ont généralement lu Vitruve et sont allés en Italie. En 1604 Aubery compare ainsi les installations des thermes de Bourbon-Lancy (qui avaient été les plus luxueux de la Gaule) avec celles des thermes de Dioclétien et de Caracalla<sup>29</sup>.

Ces recherches antiquaires trouvèrent rapidement un écho dans les divers ouvrages publiés au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les ruines, partie intégrante du nouveau paysage culturel, méritent désormais le détour au même titre que les grands édifices civils et religieux modernes. Les antiquités gallo-romaines sont désormais citées dans les guides (Charles Es-

<sup>28</sup> L. DESGRAVES, *Elie Vinet Humaniste de Bordeaux (1509-1587). Vie, Bibliographie, Correspondance*, Bibliothèque, Genève, Droz, 1977, pp. 7, 124, 153-155.

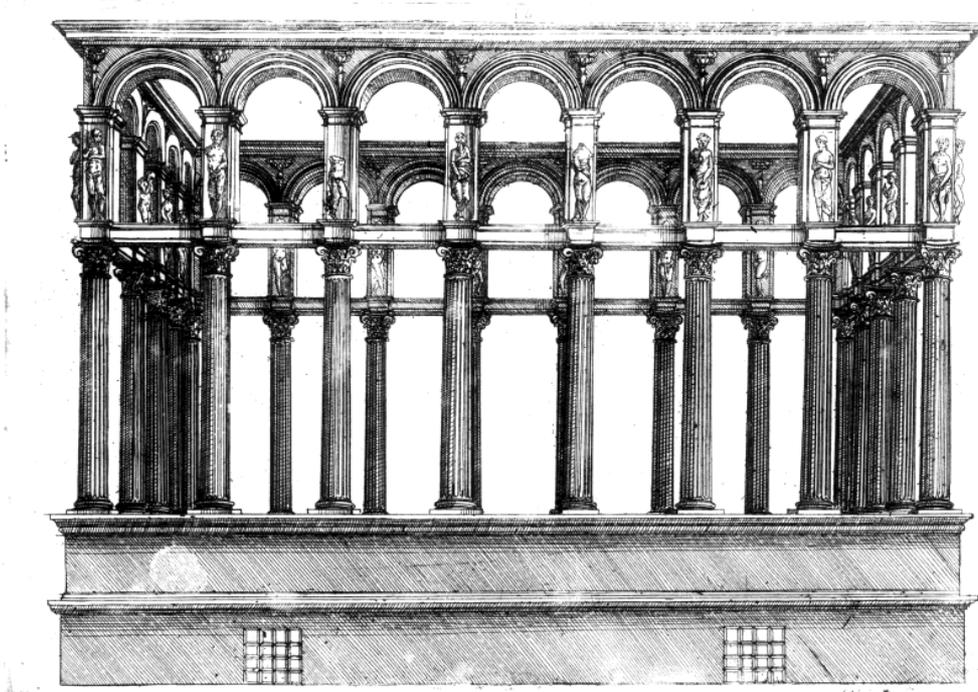
<sup>29</sup> J. AUBERY, *Les Bains de Bourbon-Lancy et Larchambault...*, [Paris] A. Perier, 1604, f. 44v<sup>o</sup>. Sur les antiquaires français, voir LEMERLE 2005, pp. 57-70.

tienne), cosmographies (André Thevet, François de Belleforest), descriptions, atlas et itinéraires.

À une époque où l'historiographie fut totalement renouvelée le rapport des Français aux ruines gallo-romaines fut complexe. La proximité de l'Italie, la présence de ruines prestigieuses ont favorisé l'accès à la nouvelle culture et développé très tôt la conscience d'un patrimoine municipal. Dans la pratique, les antiquités de la Gaule furent diversement revendiquées et assumées par le pouvoir et les antiquaires. L'appropriation des ruines romaines par les antiquaires relèvent de l'affectif. Tous sont attachés à leur cité, natale ou adoptive, voire à leur région. Les édifices gallo-romains qui sont pourtant la conséquence de la conquête romaine leur apparaissent comme les signes tangibles de sa noblesse et de sa grandeur: ils sont, selon l'expression de Poldo d'Albenas, les «bastimens de nos ancêtres»<sup>30</sup>, que le roi de France doit respecter en laissant aux villes tous leurs privilèges. En effet le discours sur les ruines est un discours politique dans le sens où il est partie intégrante des revendications des villes contre la volonté centralisatrice du pouvoir royal. Au XVII<sup>e</sup> siècle la monarchie française à son tour essaya de tirer parti des antiquités pour asseoir une ancienneté et une légitimité contestées par les souverains espagnols. André Duchesne publia ainsi en 1609 les *Antiquitez et recherches des Villes, chasteaux, et Places plus remarquables de toute la France*, vaste enquête nationale qui conduisit l'historiographe du roi à faire «recherche & inventaire par toutes les villes de la Gaule de medailles des Princes antiques, d'inscriptions, Sepulchres, Theatres ruinez, bains, estuves, aqueductz, canaux, conduits d'eaux, temples antiques, statues, colomnes de toutes façons, obelisques, piramides ruinees, tables, vases, urnes,

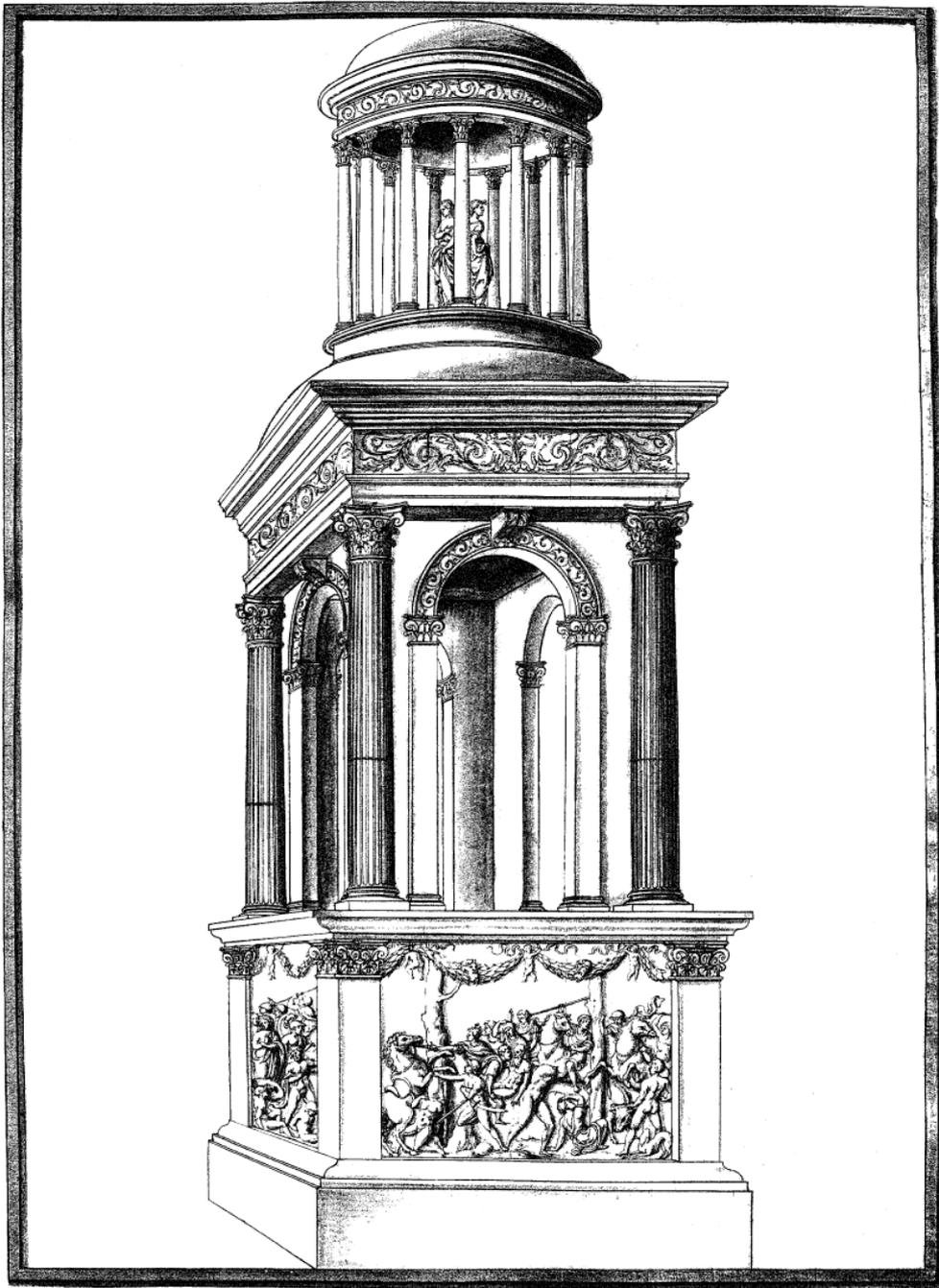
<sup>30</sup> *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes...*, Lyon, G. Roville, 1559-1560, p. 8.

lampes, marqueteries, & autres ornemens de la venerable antiquité»<sup>31</sup>.

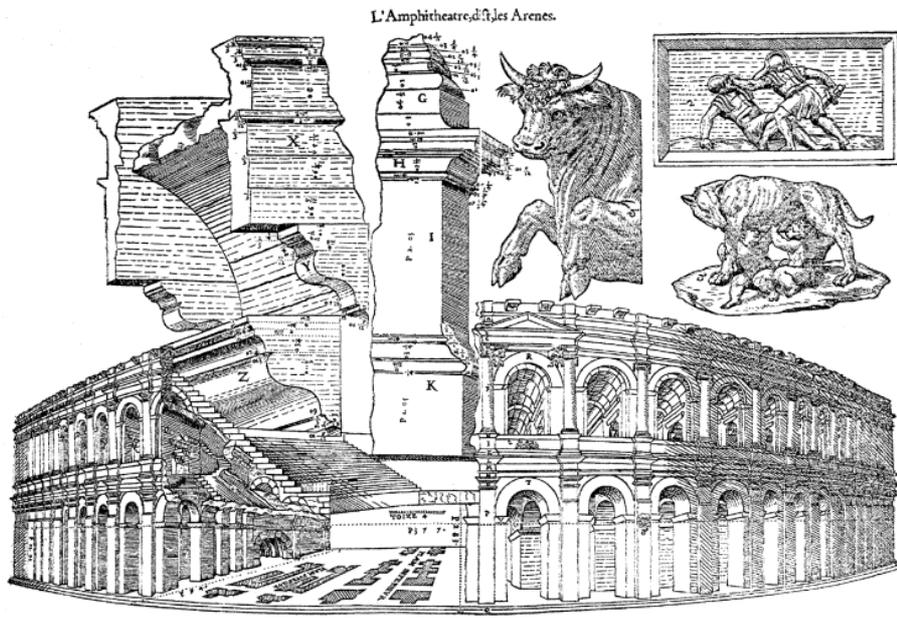


1

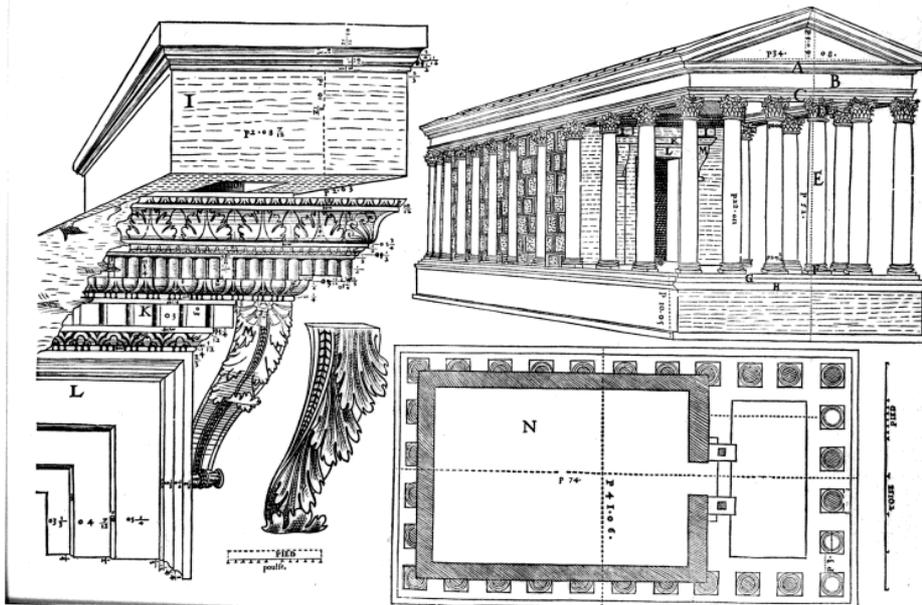
<sup>31</sup> *Les antiquitez et recherches des villes... de toute la France... Seconde édition revuë, corrigée et augmentee*, Paris, J. Petit-Pas, 1614, II, p. 648 (1<sup>ère</sup> éd.: Paris, 1609).



LES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

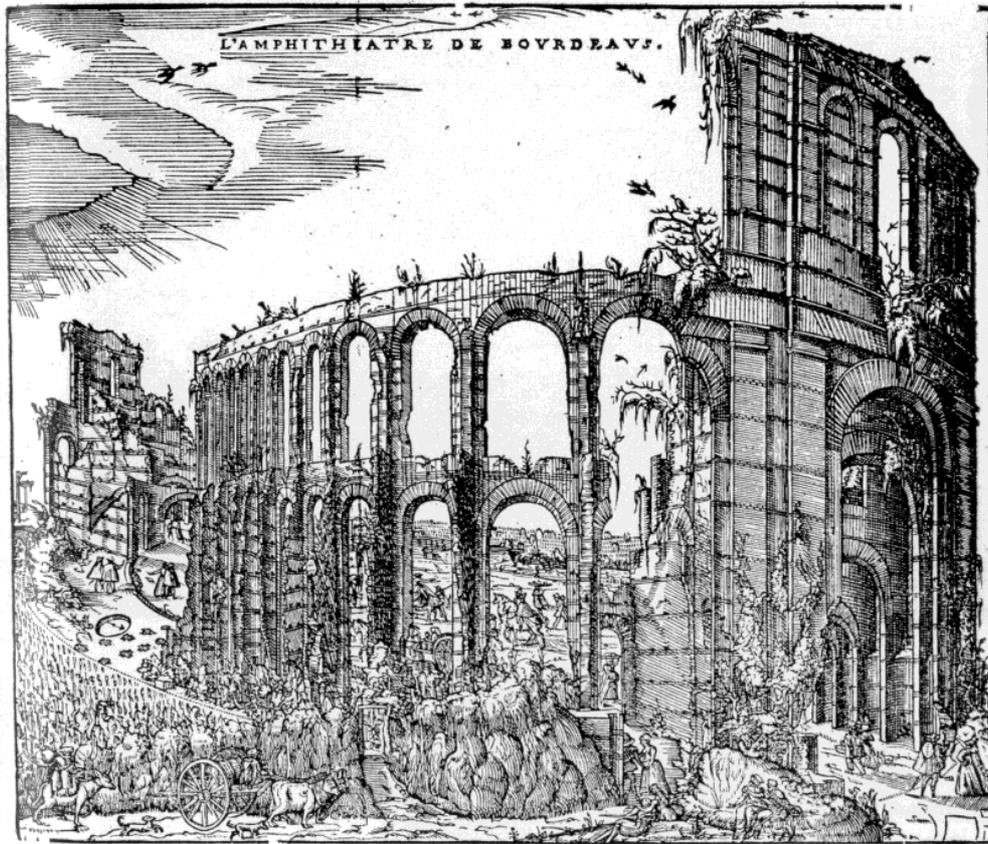


3



4

F. LEMERLE



5

*Didascalie*

- Fig. 1. Jacques Androuet du Cerceau, Bordeaux, Les piliers de Tutelle (*Liber novus*, 1560).
- Fig. 2. Jacques Androuet du Cerceau, Mausolée de *Glanum* (Guillaume du Choul, *Des antiquites Romaines...*, Turin, Biblioteca Reale, ms. Var. 212, f. 54).
- Fig. 3. Nîmes, amphithéâtre (Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes...*, Lyon, G. Roville, 1560).
- Fig. 4. La Maison Carrée (Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes...*, Lyon, G. Roville, 1560).
- Fig. 5. L'amphithéâtre de Bordeaux ou palais Gallien (Élie Vinet, *Ausonii... opera*, Bordeaux, S. Millanges, 1580).

